

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
 Nombre de membres présents : 22
 Nombre de votants : 22
 Date de la convocation : 24 novembre 2023
 Date de publication : 7 décembre 2023

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Madame Isabelle MANGIN
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Thomas RYAT
Madame Nathalie JEANNET	Madame Séverine CALINON	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Marie-Rose GUIBELIN	
Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Madame Joëlle LEPETZ	

Membres excusés :

Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Olivier MEUGIN	Monsieur Maurice HOFFMANN
----------------------------	-------------------------	---------------------------

Décision DB40/23

Objet : Renouvellement de mises à disposition d'ateliers au CAN

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose aux entreprises la mise à disposition de bureaux et d'ateliers au Centre d'Activités Nouvelles.

Cette pépinière a pour but de favoriser la création et l'insertion économique d'entreprises en leur fournissant des locaux et des services adaptés pendant la période de début d'activité.

Les conventions proposées ne pourront être exécutées au-delà de la durée strictement nécessaire à l'acquisition par les entreprises de leur autonomie en matière de locaux d'exploitation et d'équipements administratifs. En conséquence, les entreprises s'engagent à quitter les locaux dès la fin de cette période afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises et le respect de « l'esprit pépinière ».

Il est proposé de procéder au renouvellement de mises à disposition d'ateliers suivantes :

Renouvellement de mises à disposition de locaux									
Société	Atelier	Tarif m²	m²	Bureau	Tarif m²	m²	Mensuel TTC	Début	Fin
INOVIAFLOW	A3	4,80	386				2 223,36	01/06/12	31/12/23
DORDOR	A5	4,80	109				627,84	01/04/21	31/01/24

En cas d'accord et conformément à la délibération n° GD145/22 du 22 décembre 2022 fixant les tarifs communautaires pour l'année 2023 (à noter que ces tarifs resteront applicables en 2024), les preneurs devront s'acquitter mensuellement d'un loyer TTC précisé dans le tableau ci-dessus.

Les prestations annexes seront facturées en supplément en fonction de leurs utilisations et selon les tarifs définis par cette même délibération.

Les recettes seront inscrites au Budget Principal 2023 et Budget Principal 2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** les dispositions des conventions à conclure avec les sociétés désignées ci-dessus au titre de la période de référence suivant les modèles ci-annexés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions, ainsi que tous les documents se rapportant à la présente décision.

SCRUTIN

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources / Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire / Développement Economique
- Sociétés concernées

*Fait à Dole, le 30 novembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Jean-Pascal FICHERE.

